



# **BAIGNADE EN SEINE**

**UN HÉRITAGE  
DES JEUX  
À HORIZON 2025**

**DOSSIER DE PRESSE**

**PRINTEMPS 2024**

1 - La Seine, au coeur de la transformation écologique de la ville .....	7
2 - La Seine au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques .....	15
3 - Plan Baignade : un défi pour répondre aux enjeux de la ville durable .....	19
4 - Test events 2023 : Une épreuve grandeur nature avant les Jeux .....	31
5 - La baignade en Seine en héritage .....	35



**Anne HIDALGO**  
Maire de Paris

Il y a cent ans, un arrêté préfectoral interdisait la baignade en Seine à cause d'une piètre qualité de l'eau, mettant ainsi fin à une longue tradition populaire de bains dans le fleuve. Avec l'organisation de trois épreuves olympiques dans la Seine l'été prochain, puis l'ouverture, en 2025, de sites de baignades naturelles au niveau du quai de Bercy (12ème), du Bras Marie (Paris Centre) et du Bras de Grenelle (15ème), les Parisiennes et les Parisiens renoueront bientôt avec les joies de la baignade estivale.

C'est une grande satisfaction de voir aboutir ce travail de longue haleine pour améliorer la qualité de l'eau et plus généralement l'état écologique de la Seine et de la Marne, trop longtemps considérées comme des déversoirs pour eaux usées. Le défi était de taille !

Nous pouvons être fiers du chemin parcouru, notamment à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui ont permis d'accélérer nos actions pour améliorer la qualité de l'eau du fleuve. Nous avons gagné près de dix ans sur le calendrier initial !

Grâce aux « test events » de l'été 2023, aux dernières mesures du « Plan baignade » et à la mise en service prochaine du bassin d'Austerlitz, la Seine sera prête pour les Jeux durant lesquels le monde entier aura les yeux rivés sur Paris.

Pour la première fois, la cérémonie d'ouverture aura lieu hors de l'enceinte d'un stade pour s'inviter sur la Seine au bord de laquelle des dizaines de milliers de personnes pourront admirer un spectacle grandiose. Par la suite, la Seine accueillera les performances incroyables des athlètes avec la natation marathon, le triathlon et le paratriathlon.

Je veux remercier très chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se sont investis pour améliorer la qualité de l'eau, moderniser les réseaux d'assainissement et repenser la place du fleuve à Paris et à l'échelle de la métropole. Grâce à ce travail partenarial avec l'Etat et ses opérateurs, les collectivités territoriales, les acteurs de l'assainissement et l'Agence de l'Eau, trois sites de baignade en Seine seront ouverts à Paris dès 2025 et d'autres le seront dans le Grand Paris, pour le plus grand bonheur des nageuses et des nageurs !

Vive la Seine !



## CHIFFRES CLÉS

### 1,4 MILLIARD D'EUROS

C'est le montant total investi pour la baignade en Seine partagé entre la Ville de Paris, l'Etat et ses opérateurs, et les autres collectivités

**4**

Nombre d'ouvrages d'assainissement créés dans le cadre du plan baignade

**50 000 M<sup>3</sup>**

(équivalent de 20 piscines olympiques)

La capacité d'eau que peut contenir le bassin d'Austerlitz, l'un des 4 ouvrages d'assainissement, à la main de la Ville de Paris

**2024**

Organisation de 3 épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques dans la Seine : natation marathon, triathlon et paratriathlon

**2025**

Ouverture de 3 sites de baignade au public à Paris : au bras Marie, au bras de Grenelle et quai de Bercy. 26 sites de baignade en Marne et en Seine ouvriront progressivement dans le Grand Paris à partir de 2025

**10 ANS**

C'est l'accélération permise par les Jeux Olympiques et Paralympiques pour atteindre une qualité "baignable" des eaux de la Seine et de la Marne en période estivale



# 1 - LA SEINE, AU COEUR DE LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE LA VILLE

## ■ L'histoire de la baignade en Seine

Dès 2025, nager dans la Seine à Paris sera possible et accessible au public sachant nager sur trois sites : bras Marie (Paris Centre, Parc des Rives de Seine) ; bras de Grenelle, entre le port de Grenelle et les rives de l'île aux Cygnes (15<sup>e</sup>) ; quai de Bercy, au niveau de la Passerelle Simone de Beauvoir, en contrebas du Parc de Bercy (12<sup>e</sup>). Une première depuis plus de 100 ans ! En effet, au XVII<sup>e</sup>, se baigner dans la Seine était monnaie courante. Particularité à cette époque, la baignade en Seine se faisait dans le plus simple appareil. À la fin du siècle, les bains dénudés sont interdits et la baignade en Seine se développe sur des bateaux et des établissements de bains flottants.

Ainsi, c'est en 1801 que la célèbre piscine Deligny est érigée sur une douzaine de barges et alimentée par l'eau de la Seine. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on compte une vingtaine de piscines flottantes similaires au bassin Deligny.

En 1923, la baignade libre est définitivement interdite dans le fleuve sous peine d'amende, en raison des dangers causés par la navigation fluviale et de la qualité de l'eau dégradée.

La capitale s'équipe alors progressivement de piscines « terrestres », dont les fameuses piscines Pontoise, Molitor et Pailleron au style art déco. En 2006, les Parisiens redécouvrent le plaisir de nager dans la Seine avec l'ouverture de la piscine flottante Joséphine Baker dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

## La déesse Sequana à l'origine du nom donné à la Seine

La Seine prend son nom d'après la déesse gauloise Sequana pour laquelle existait un sanctuaire aux sources de la Seine en Côte d'Or. Le site des sources de la Seine est devenu propriété de la Ville de Paris en 1864 sur décision du Préfet Haussmann. Il y fit ériger une reproduction de jardin parisien avec une grotte, un belvédère et une statue de la déesse Sequana.

Le site, toujours entretenu par la Ville de Paris, accueillera symboliquement la flamme olympique le 12 juillet 2024 lors de sa traversée du département de la Côte-d'Or, 2 jours avant son premier passage à Paris pour le 14 juillet.



La piscine Deligny, pendant une vague de chaleur. Paris (7<sup>e</sup> arr.), mai 1953.



Le "Parc Rives de Seine", lieu de vie et de détente

© Guillaume Bontemps / Ville de Paris



Le "Parc Rives de Seine", un espace pour les piétons et les cyclistes

© Jean-Baptiste Curliat / Ville de Paris

## ■ Une reconquête progressive de la Seine engagée de longue date

### De la piétonisation des rives...

Bien que les rives de Seine soient un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, elles ont longtemps fait office d'autoroutes urbaines. Il faut attendre le début des années 2000 pour voir s'ébaucher un début de reconquête des rives de Seine, amorçant un rapprochement entre les Parisiens et les Parisiennes et leur fleuve.

Avec l'arrivée de la gauche à la tête de la Ville de Paris en 2001, la voie sur berge rive droite est tout d'abord fermée à la circulation automobile, de mi-juillet à mi-août. Par la suite, avec le plan « Paris Respire », la totalité des voies sur berge de la rive gauche, ainsi qu'une partie de celles de la rive droite, sont réservées aux « circulations douces » le dimanche.

Étape par étape, le projet prend forme. C'est en 2018, sous l'impulsion d'Anne Hidalgo lors de sa première mandature, que le projet de piétonisation pérenne des bords de la Seine rive droite (annoncé en Conseil de Paris en 2015) est définitivement adopté. Avec la création du « Parc Rives de Seine », sept kilomètres de berges sont rendus aux piétons et aux mobilités douces, de la Bastille à la Tour Eiffel.

En parallèle, la Ville de Paris met en place, dès 2002, l'opération Paris Plages qui est devenue, été après été, le rendez-vous estival de référence des Parisiennes et Parisiens en transformant les berges de la Seine puis, en 2007, celles du bassin de la Villette en un espace pour s'évader et se rafraîchir au cœur de la capitale. L'opération a d'abord consisté à fermer les berges de Seine pour créer des espaces libres de circulation aux piétons et vélos. Depuis, Paris Plages n'a cessé d'évoluer et des activités ludiques, sportives et culturelles se sont insérées dans la programmation. En 2017, c'est au bassin de la Villette qu'a ouvert la première baignade urbaine en eau libre parisienne, la baignade Villette. En 2023, un nouveau lieu de baignade et de fraîcheur fait son apparition dans le cadre de Paris Plages : la baignade au Canal Saint-Martin. Tous les dimanches du 9 juillet au 20 août 2023, les Parisiennes et Parisiens ont ainsi pu profiter de ce nouveau point de rafraîchissement, en plein cœur du 10<sup>e</sup> arrondissement, où de nombreuses animations ont été mises en place sous la surveillance d'un personnel missionné par la Ville de Paris.

## PARIS PLAGES EN CHIFFRES

**22**

C'est le nombre d'éditions de Paris Plages

### PLUSIEURS MILLIONS

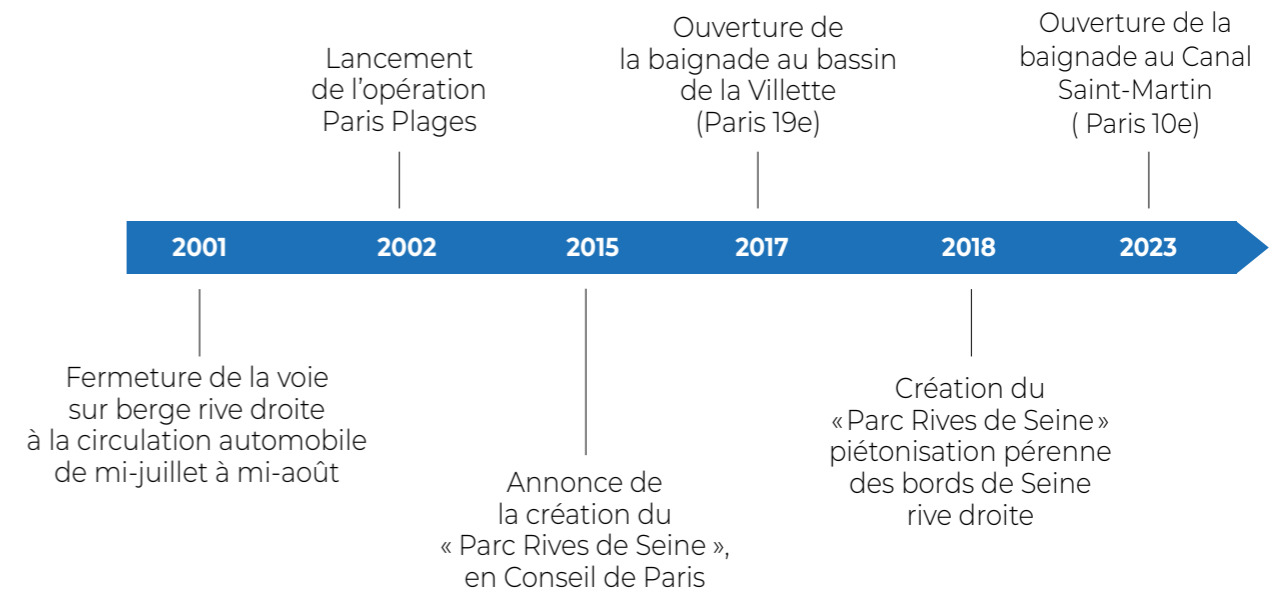
C'est le nombre de Parisiens et de touristes qui ont pu profiter des activités ludiques et sportives proposées gratuitement par Paris Plages depuis sa création.

**7**

C'est le nombre de lieux de baignades proposés en 2023

**23 000**

C'est le nombre d'entrées à la baignade Villette l'été dernier



### ... à l'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine

Face au changement climatique, il est indispensable que les Parisiennes et les Parisiens se rapprochent d'endroits de "fraîcheur", qui plus est en période estivale avec les fortes chaleurs. La Seine constitue, à ce titre, un corridor naturel de fraîcheur en plein cœur de la capitale. La Ville de Paris a ainsi engagé un travail colossal, en lien étroit avec le collectif d'acteurs de la Seine, pour améliorer durablement la qualité de l'eau, permettant au fleuve de retrouver un bon état écologique, et à la population de se réapproprier la Seine.

### Un enjeu d'abord écologique

Il y a 40 ans, des millions de mètres cubes d'eaux usées étaient rejetés dans la Seine, chaque année. Le fleuve était alors considéré comme une sorte d'exutoire dans lequel les eaux sales étaient déversées pour éviter que les égouts ne débordent par temps de pluie. La Seine n'était pas pensée comme un milieu naturel à protéger et de très nombreuses espèces de poissons avaient disparu.

Cette tendance à l'amélioration de la qualité de l'eau est le fruit d'efforts mis en œuvre depuis plusieurs années, tout d'abord après l'adoption de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines (1991) puis de la directive-cadre sur l'eau (2000), qui ont permis d'entreprendre de premiers travaux pour moderniser le réseau d'assainissement parisien depuis les années 1990. Les déversoirs d'orage ont ainsi été automatisés, équipés de vannes de régulation, avec un système de supervision à distance. Ces premières mesures ont permis une amélioration significative de la qualité écologique du fleuve par une réduction notable des déversements d'eaux usées dans le fleuve, en même temps que des efforts étaient portés sur la performance du traitement au niveau des stations d'épuration de l'agglomération.

Ces efforts ont permis d'améliorer l'état écologique du fleuve. Ainsi, on trouve désormais 34 espèces de poissons dans la Seine, contre seulement 14 en 1990.



Le "Parc Rives de Seine", lieu de vie et de détente

© Guillaume Bontemps / Ville de Paris

### Amélioration de l'état écologique du fleuve : vers une baignade pérenne en 2025

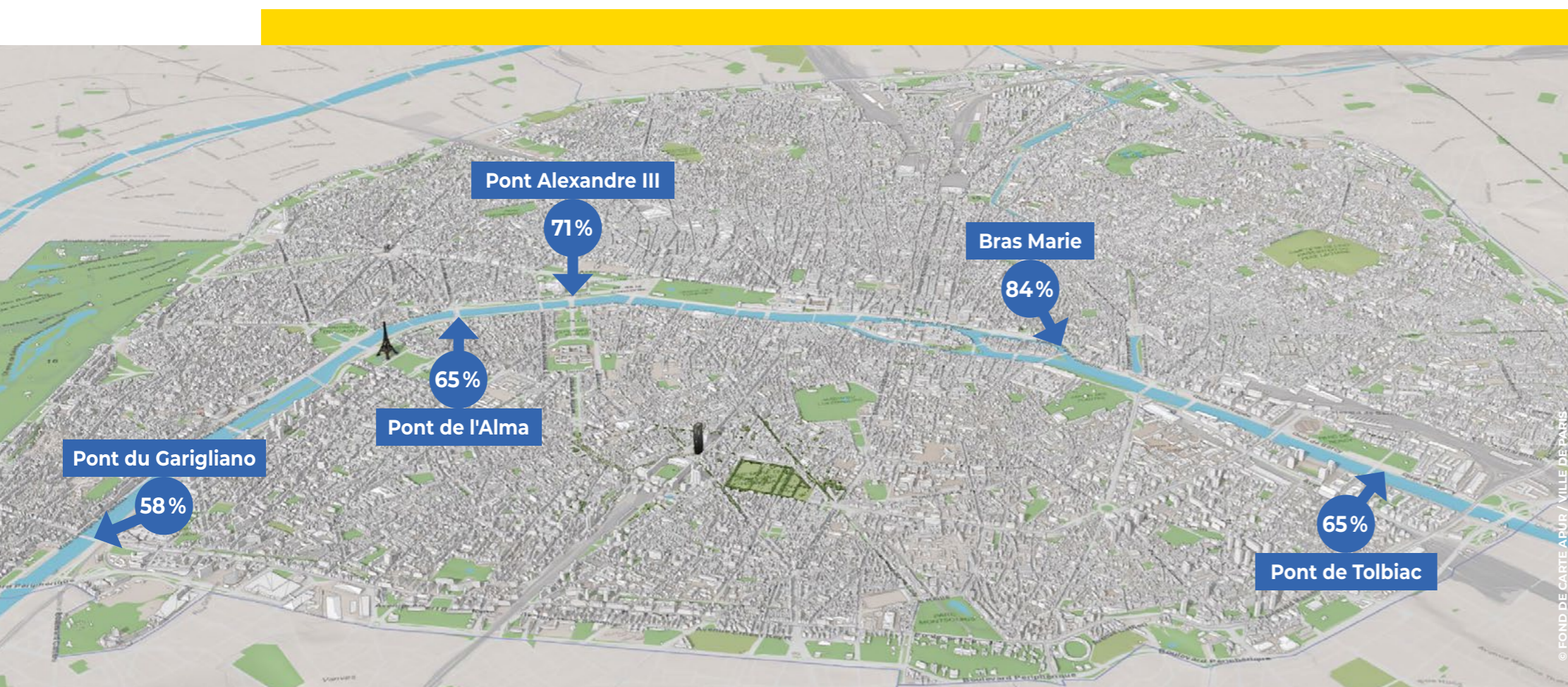
En 2015, un grand plan d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne a été engagé par la Ville de Paris pour atteindre les niveaux requis pour autoriser la baignade, aux côtés de partenaires (l'État et ses opérateurs, les collectivités franciliennes, les acteurs de l'assainissement). Quatre grandes priorités ont été établies pour la baignade grand public : l'amélioration des processus de traitement des stations d'épuration pour renforcer encore la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel, la résorption des mauvais branchements, la réduction des rejets des eaux non traitées en cas de pluie et le raccordement des bateaux aux réseaux d'assainissements.

En 2017, Paris obtient l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Pour la première fois depuis 100 ans, la plus grande compétition sportive au monde fera son retour dans la Capitale ! Cette annonce entraîne ainsi l'accélération des travaux pour améliorer la qualité de l'eau de Seine et permet de gagner plus de 10 ans sur le calendrier prévu initialement.

Les premiers résultats se font ressentir. Année après année, la qualité environnementale de la Seine s'améliore. Depuis 2019, date à laquelle la Ville lance les campagnes de mesures estivales, le seuil de « baignabilité » est de plus en plus régulièrement atteint. Ce seuil est strictement encadré par une directive cadre européenne concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade. Elle fixe un taux de bactéries à ne pas dépasser et concerne deux d'entre elles : les escherichia coli et les entérocoques intestinaux.

Pour autant, la promesse de la baignade en Seine ne signifie pas que la Seine sera baignable tous les jours, et ça n'est pas l'objectif. La qualité de l'eau n'est pas homogène toute l'année. Seule la période estivale permet d'envisager la baignade dans le fleuve, du fait des conditions météorologiques spécifiques qui ont un impact favorable sur les bactéries que l'on trouve dans le fleuve (durée et niveau d'ensoleillement dans un contexte de débit faible du fleuve). Le fleuve est un milieu naturel, sensible, et très réactif aux conditions météorologiques, mais aussi aux incidents liés à l'assainissement.

À l'été 2023, la baignade dans la Seine était possible en moyenne 7 jours sur 10, avec des variations selon les sites analysés (84% au bras Marie, 71% au pont Alexandre III, 58% au Pont du Garigliano), au regard des seuils de qualité de l'eau en vigueur définis par la directive européenne sur les eaux de baignade et ce en dépit d'une météo dégradée pour cette période de l'année.



Cette carte présente le pourcentage de jours baignables à partir des prélèvements réalisés du 1<sup>er</sup> juin au 7 septembre 2023 en se référant aux seuils définis par la directive européenne (la qualité des baignades est établie à partir d'un examen statistique des résultats bactériologiques entérocoques intestinaux et Escherichia coli, qui doivent respectivement être inférieurs ou égaux à 300 UFC/ 100 ml et 900 UFC/ 100 ml). Cette période correspond aux périodes visées pour l'ouverture des sites de baignade pérenne. Les données incluent également les sites en amont et en aval du site de baignade olympique, proches des trois espaces de baignade pérenne qui ouvriront en 2025.

## 2 - LA SEINE AU CŒUR DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

### ■ La Seine, un enjeu central des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

À l'été 2024, lors des Jeux, la Seine sera le théâtre d'événements exceptionnels. Le monde entier aura les yeux rivés sur le fleuve parisien à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques. Par la suite, la Seine accueillera les épreuves de triathlon, para triathlon et de natation marathon lors des Jeux Olympiques et Paralympiques au départ du Pont Alexandre III.

Pour l'anecdote historique, la Seine a déjà accueilli les épreuves olympiques de natation en 1900, mais c'était hors de Paris, en aval entre Courbevoie et le pont d'Asnières sur Seine. C'est d'ailleurs lors de ces Jeux qu'un Français a obtenu la première médaille olympique de natation, Charles Devendeville, pour une épreuve qui n'est pas restée dans le programme olympique par la suite : le parcours sous l'eau.

### ■ La cérémonie d'ouverture

Pour la première fois de l'histoire des Jeux, une cérémonie d'ouverture se tiendra hors d'un stade. Cette cérémonie sera inédite par son format, puisque des centaines de milliers de personnes pourront assister gratuitement à l'événement depuis les quais hauts de Seine. Fédératrice et populaire, la cérémonie imaginée par Thomas Jolly (Directeur artistique des cérémonies des Jeux) aura pour objectif de faire vivre une expérience mémorable aux milliers de spectateurs et aux milliards de téléspectateurs. Les athlètes seront au cœur du spectacle puisque les différentes nations défilent sur la Seine et seront impliqués dans la performance artistique. Si l'accent est mis sur la notion festive de la cérémonie, le collectif d'acteurs engagés sur le projet, dont fait partie la Ville de Paris, fournit un travail considérable pour assurer tous les aspects complexes de l'évènement : sécurité, transports, aléas climatiques...



■ Les temps forts à venir autour de la Seine

**26 JUILLET 2024**

Cérémonie d'ouverture  
des Jeux Olympiques sur la Seine

**DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT 2024**

Triathlon

**LES 8 ET 9 AOÛT 2024**

Natation marathon

**LES 1<sup>er</sup> ET 2 SEPTEMBRE 2024**

Para triathlon





## 3 - PLAN BAIGNADE : UN DÉFI POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA VILLE DURABLE

### ■ Un collectif d'acteurs engagés sur le plan Baignade

Un grand plan d'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine et de la Marne a donc été engagé par la Ville et l'Etat, en 2015, pour atteindre les niveaux requis pour autoriser la baignade, aux côtés de partenaires dont les opérateurs de l'Etat (Voies Navigables de France, Haropa Port de Paris) les collectivités franciliennes, et les acteurs de l'assainissement (SIAAP). Au total, 1,4 milliard d'euros ont été investis pour améliorer la qualité de l'eau de la Seine.

### ■ 4 ouvrages d'assainissement en cours de construction

L'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris a permis d'accélérer les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau de Seine. On estime que plus de 10 ans ont été gagnés grâce à l'accueil des Jeux. Ainsi, plusieurs équipements sont actuellement en cours de construction et seront opérationnels en 2024 pour les Jeux.

#### • Le bassin versant du Ru Saint-Baudile (Seine-Saint-Denis) :

Il s'agit d'un bassin de rétention du Ru Saint-Baudile dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département de la Seine-Saint-Denis. Ce bassin de 30 000 m<sup>3</sup> permettra, en cas de pluie, de réduire le volume d'eaux non traitées déversé dans la Marne et la Seine en les stockant pour les envoyer vers la station d'épuration Marne Aval.

#### • Le VL 8 (collecteur de grande capacité d'une longueur de 10 kilomètres situé entre Essonne et Val-de-Marne) :

Ce collecteur permettra de renforcer le réseau d'assainissement sur 8 kilomètres en transportant les eaux du déversoir d'orage à Athis-Mons (91) jusqu'à la station d'épuration Valenton (94). Cela permettra ainsi de réduire la pression du volume d'eaux usées pesant sur les collecteurs et de réduire le volume d'eaux non traitées déversé en Seine. Il permettra de les transporter vers l'usine Seine Valenton où elles bénéficieront d'un traitement bactériologique.

• **La station de dépollution des eaux pluviales du Val-de-Marne**

visant comme le bassin d'Austerlitz à recevoir les eaux de pluie et à les traiter avant qu'elles ne soient rejetées dans le milieu naturel, dans la Marne :

Depuis l'automne 2020, le Département du Val-de-Marne construit une station de dépollution des eaux pluviales (SDEP) et de ses prises d'eau, à Champigny-sur-Marne. Ce chantier a pour objectifs d'améliorer la qualité de l'eau en milieu naturel, de permettre le développement de la biodiversité et de favoriser le retour à la baignade en Marne. La station de dépollution des eaux de pluies sera alimentée par des prises d'eau et sera composée d'un bassin souterrain assurant le stockage et la dépollution des eaux pluviales avant leur rejet en Marne.

• **Focus sur le bassin d'Austerlitz**

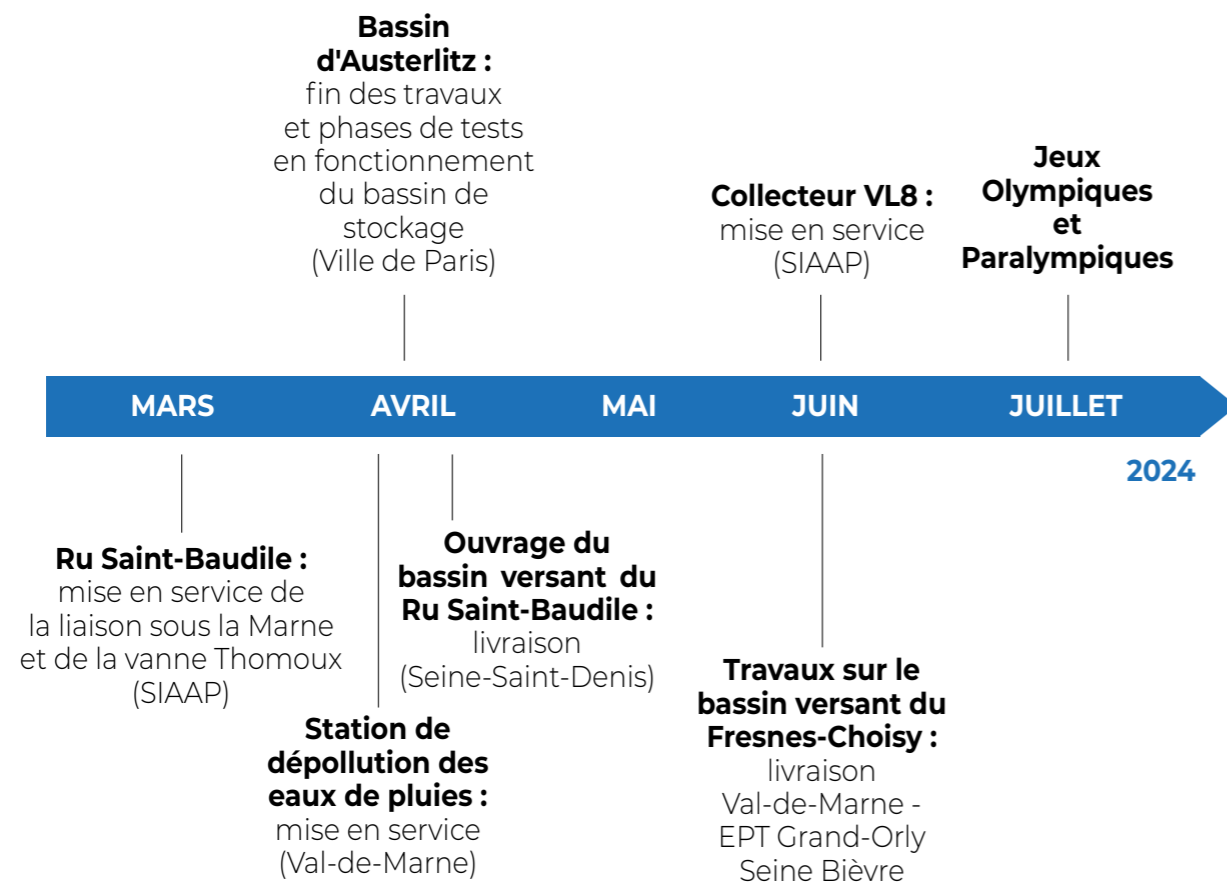
Le bassin d'Austerlitz est l'un des ouvrages majeurs pour améliorer la qualité de l'eau de Seine, pour la baignade des athlètes lors des Jeux en 2024 puis pour le grand public en 2025. Ce bassin de 50 000 m<sup>3</sup>, l'équivalent de 20 piscines olympiques, permettra de stocker les eaux usées et pluviales lors des fortes précipitations et d'éviter leur rejet dans la Seine.

**Comment ça marche?**

Un tunnel intercepteur sera chargé d'amener les eaux du réseau d'égouts vers le futur bassin de stockage d'Austerlitz. Il devra relier entre eux un puits situé rive droite, à côté de l'institut médico-légal, un autre puits, rive gauche, près de la gare d'Austerlitz, et le bassin de stockage creusé sous l'ancien square Marie-Curie (13<sup>e</sup>). Les travaux devraient aboutir au printemps 2024.

Le bassin permettra d'éviter les déversements d'eaux usées dans la Seine en cas de fortes pluies. Cet excédent d'eau s'écoulera ensuite progressivement dans le réseau d'égouts pour être traité en station d'épuration. Il vise à réduire drastiquement les rejets d'eaux usées dans la Seine afin que les athlètes des Jeux 2024 puissent y nager, puis avant l'ouverture de plusieurs sites de baignade grand public en 2025.

Depuis la fin des années 1990, les déversements dans la Seine ont été réduits par dix, grâce à l'automatisation et à la supervision du réseau (20 millions de m<sup>3</sup> dans les années 1998 et autour de 2 millions de m<sup>3</sup> actuellement). Avant la création du bassin d'Austerlitz, les vannes de déversement devaient être ouvertes environ une fois par mois en raison de pluies importantes. Grâce à l'ensemble des aménagements effectués sur le réseau, seules les pluies les plus importantes (en moyenne 2 fois par an) ne pourront pas être stockées par notre réseau et nous conduiront à ouvrir les vannes. Les bénéfices pour la biodiversité et la qualité du fleuve seront donc très importants.



## Et après ?

À terme, l'ouvrage sera entièrement invisible depuis l'espace public, il ne restera qu'une trappe pour permettre l'accès au bassin des équipes techniques du service de l'assainissement parisien. Le square Marie Curie, en dessous duquel le bassin a été creusé, et dont les arbres ont été préservés pendant la phase chantier, sera réimplanté et agrandi à l'issue des travaux. D'une taille de plus d'un hectare, le square deviendra l'espace vert majeur du secteur de la Gare d'Austerlitz et complètera l'offre de jardins à destination des riverains mais aussi des patients et visiteurs de l'Hôpital de la Salpêtrière.

Le square Marie Curie nouvelle génération, poursuivra l'ambition d'accueillir la biodiversité environnante, via notamment la plantation de nombreux arbres. Si le futur jardin sera constitué de strates arbustives et vivaces, il proposera également des surfaces de pelouse ensoleillées mais aussi ombragées pour permettre des usages libres.

La première phase de travaux débutera à l'été 2024 et se terminera à l'été 2025. Une deuxième phase de travaux interviendra entre 2028 et 2029, avec notamment, la création d'une aire de jeux au sein du square.





© Guillaume Bontemps / Ville de Paris



© Guillaume Bontemps / Ville de Paris

Chantier du bassin d'Austerlitz

## ■ Le raccordement des bateaux aux Ports de Paris s'accélère

L'amélioration de la qualité de l'eau de la Seine passe également par le raccordement des bateaux à leur port d'attache, afin d'éviter le rejet d'eaux usées. Parmi les 159 bateaux (logements et établissements recevant du public) qui doivent se mettre en conformité en amont de la zone où auront lieu les Jeux, 118 d'entre eux le sont déjà. Pour les bateaux restants, il est important de préciser que 26 des 41 bateaux restants relèvent du port des Champs-Élysées, qui est le dernier à avoir été équipé à l'été 2022.

Selon la loi olympique, les propriétaires de bateaux ont l'obligation de se raccorder dans un délai de 2 ans après la création d'un réseau d'assainissement, sous peine d'amendes... A noter que ce délai de 2 ans inhérent à l'application de la loi olympique, sera effectif à compter du premier trimestre 2024 pour Haropa Port et du 5 juillet 2024 pour les Voies Navigables de France (VNF). Jusqu'à 5000€ de subventions sont prévues pour l'aide au raccordement : jusqu'à 4200€ pour particuliers et une aide en % du montant des travaux pour les activités économiques.

## ■ La mise en conformité des habitations en amont de la Seine parisienne

Autre facteur de dégradation de la qualité de l'eau de Seine, la non-conformité du branchement des habitations en amont de Paris.

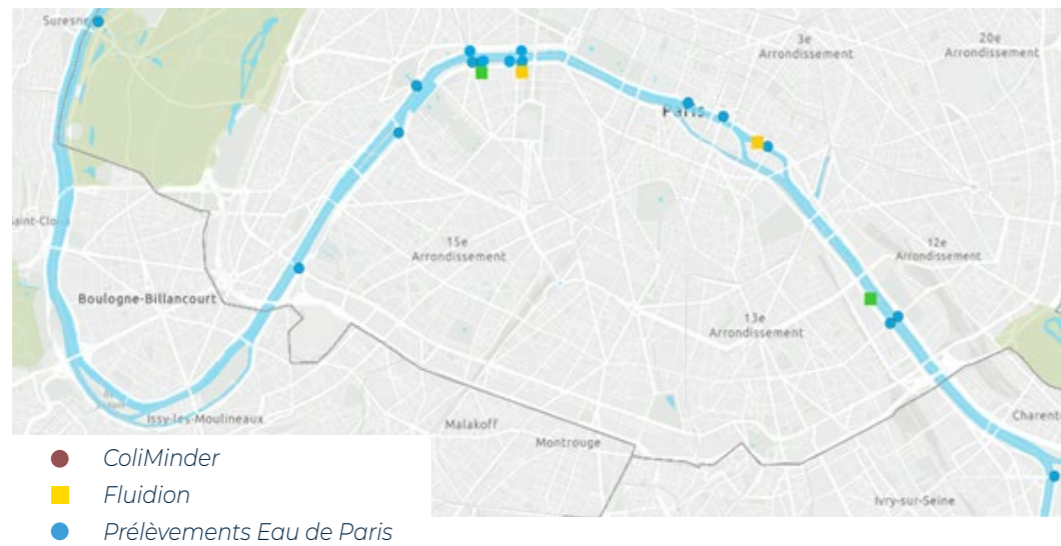
Il s'agit de mauvais branchements sur des réseaux séparatifs d'assainissement avec des rejets d'eaux usées dans les canalisations d'eaux pluviales ou inversement, ce qui provoque un rejet d'eaux non traitées dans le milieu naturel. Au total, près de 20 000 branchements doivent faire l'objet d'un traitement. Une grande partie a déjà été mise en conformité en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et dans les Hauts-de-Seine depuis le lancement du comité de pilotage « Qualité de l'eau et baignade en Marne et en Seine », co-présidé par la Maire de Paris et le Préfet de région Ile-de-France depuis 2016. Il reste douze mauvais branchements sur le territoire parisien, qui seront traités au plus tard d'ici février 2024.

Les habitants concernés disposent de subventions permettant de financer les travaux de mise en conformité jusqu'à 6 000 euros. La Ville de Paris apporte une aide de trois millions d'euros en solidarité aux territoires en amont de Paris, l'objectif étant de limiter autant que possible le reste à charge pour les habitants.

Au total, 23 000 branchements d'habitations seront raccordés au réseau d'assainissement d'ici aux Jeux. Il s'agit ici de traiter des mauvais branchements d'habitations qui rejoignent directement la Seine et la Marne sans que les eaux usées ne soient traitées.

## ■ Mise en place d'une méthodologie rigoureuse depuis 2016

Dans le cadre du plan Baignade, la Ville de Paris a renforcé dès 2015 son suivi de la qualité microbiologique de l'eau de la Seine en passant de 2 points de surveillance à 9. En 2023, 14 points de surveillance sont désormais installés le long de la Seine.

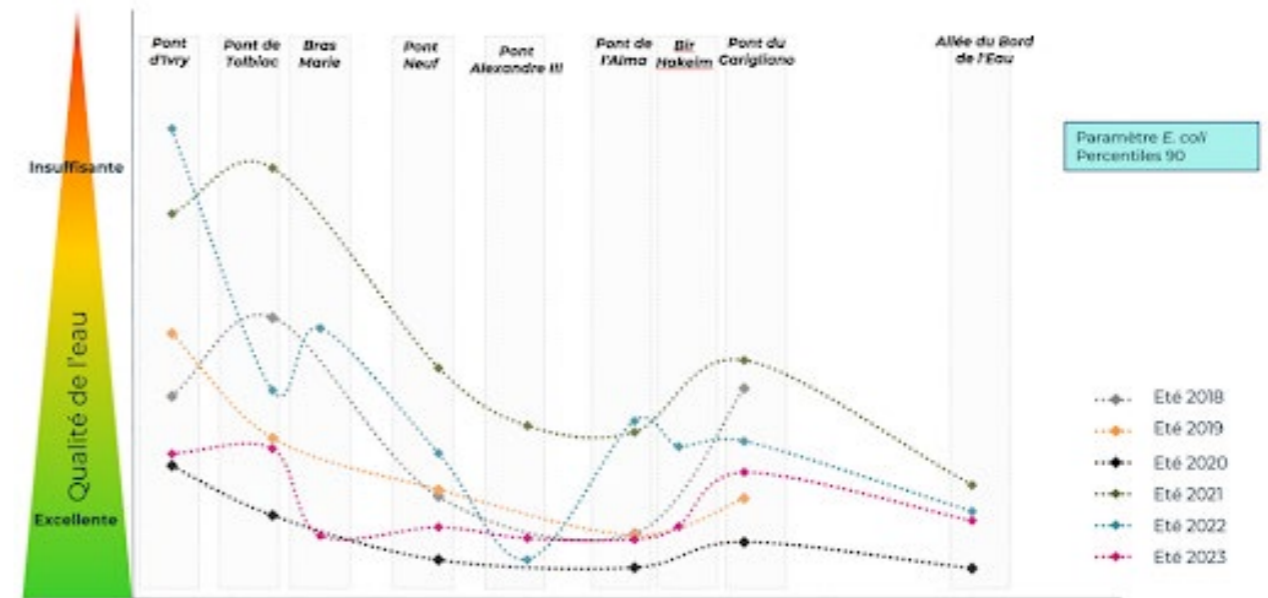


## Entérocoques et Escherichia Coli : les deux indicateurs observés pour la baignade en Seine

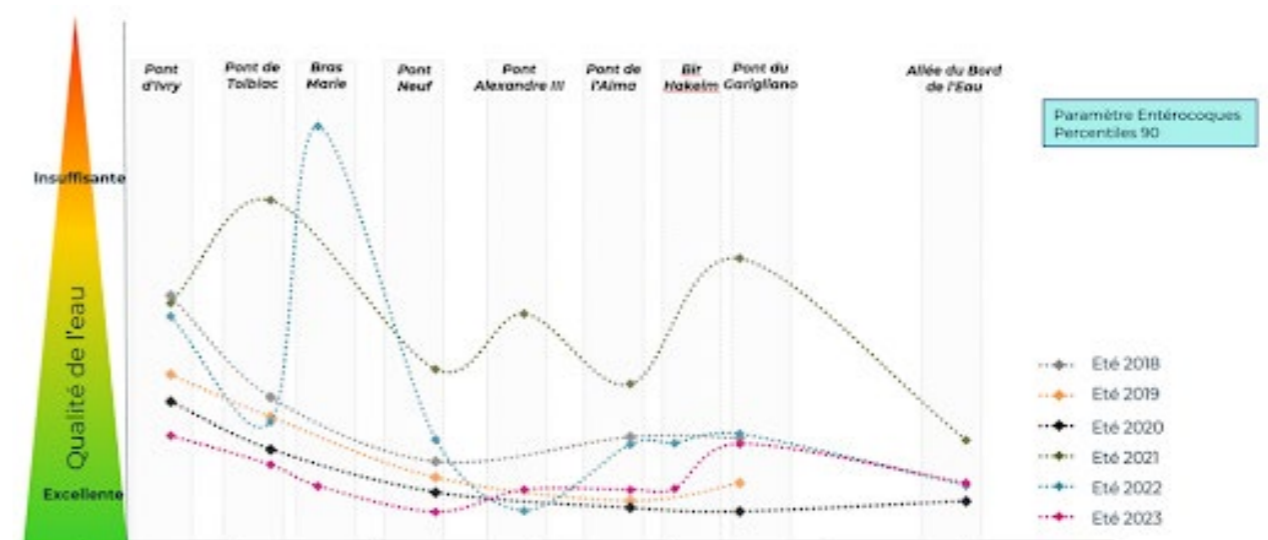
Ces points de surveillance sont suivis par Eau de Paris, missionné par la Ville de Paris, pour les 2 bactéries indicatrices fécales de la baignade (E. coli et entérocoques intestinaux, conformément à la Directive Baignade 2006/7/CE) de façon mensuelle hors de la saison estivale et de façon hebdomadaire lors de la saison estivale (début juin à fin septembre). Les suivis réglementaires sont complétés par des suivis quotidiens avec des outils de gestion, des préleveurs analyseurs automatiques ColiMinder ou Fluidion (prestataires missionnés par la Ville de Paris) selon les sites. Ces instruments sont davantage des appareils prévus pour détecter des pollutions entre deux résultats de laboratoire, et servent à la gestion active de la baignade pour prendre chaque jour la décision d'ouvrir ou non la baignade, plutôt que pour produire des analyses précises de la qualité de l'eau. C'est pour cela que les analyses en laboratoire sont réalisées, pour assurer le suivi réglementaire au-delà des outils de gestion.

Les graphiques ci-dessous illustrent le suivi de la qualité de l'eau de la Seine de 2018 à 2023 pour chacune des deux familles de bactéries analysées selon les instructions de la directive européenne (Escherichia Coli et entérocoques). Les courbes reprennent le percentile 90 pour chaque point de suivi, c'est-à-dire la valeur en dessous de laquelle se trouvent 90% des mesures.

Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau – paramètre E. coli



Suivi pluriannuel de la qualité de l'eau – paramètre Entérocoques

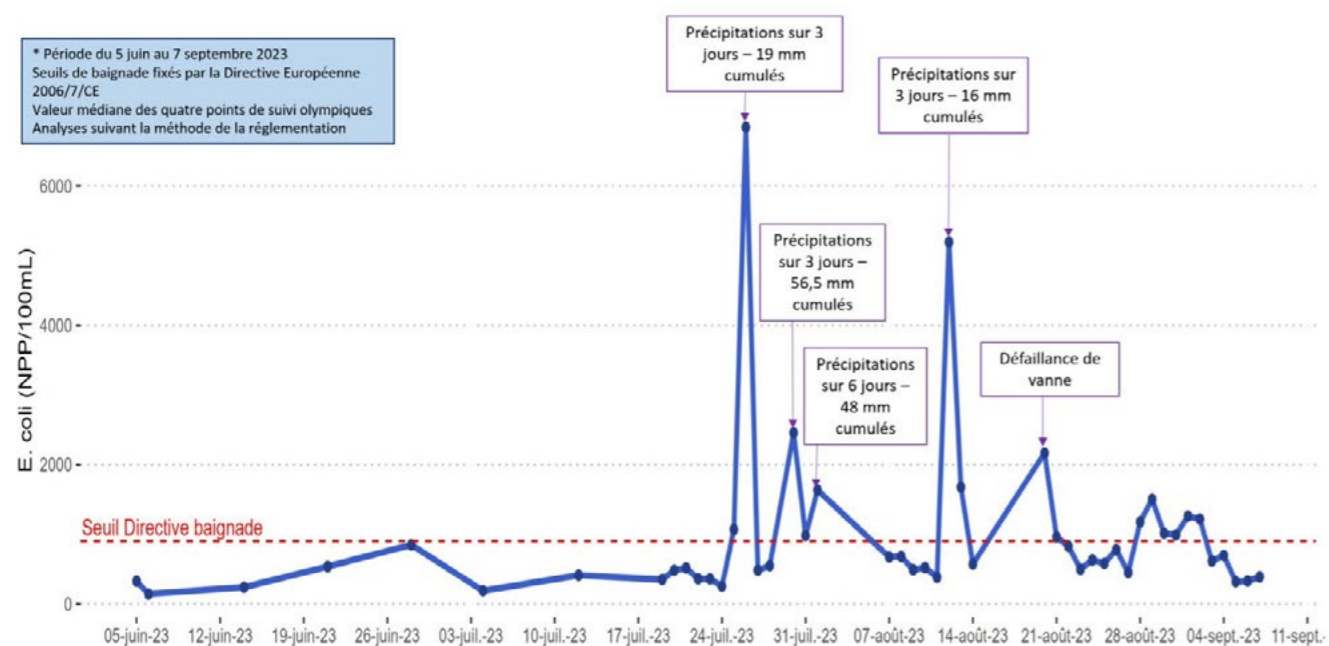


### Des résultats encourageants :

En 2023, les résultats montrent que les seuils de baignabilité sont très régulièrement atteints entre début juin et fin juillet. Les périodes de dégradations observées à partir de fin juillet et au mois d'août, qui provoquent à plusieurs reprises un dépassement des seuils, sont liées à des intempéries, et à un incident sur le réseau d'assainissement parisien, lié à la défaillance d'une vanne. En dépit d'un été 2023 avec une météo exceptionnellement dégradée, la baignade dans la Seine était possible en moyenne 7 jours sur 10.

Le graphique ci-dessous reprend l'ensemble des résultats issus des prélèvements analysés par le laboratoire Eau de Paris réalisés du 1er juin au 8 septembre 2023. Ce sont des analyses dites « microplaques », réalisées entre 48 et 72 heures, selon une méthode normalisée indiquée par la réglementation européenne. Les résultats sont ceux de la médiane des quatre points de suivi du site olympique : Pont Alexandre III, Port des Invalides, Port du Gros Caillou et Pont de l'Alma.

Suivi de la qualité de l'eau de la Seine à l'été 2023



### Un suivi millimétré de la qualité de l'eau avec Eau de Paris

Les analyses en laboratoire de qualité de l'eau de la Seine sont réalisées par l'entreprise Eau de Paris, missionnée par la Ville de Paris. Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris est en charge de la production, du transport et de la distribution de l'eau dans la capitale. Forte de son expertise, intégrant plus de 60 métiers spécialisés dans le traitement de l'eau, Eau de Paris suit un protocole strict et encadré afin d'analyser de la manière la plus précise possible la qualité de l'eau de la Seine.

### ■ Pour aller plus loin :

#### Sur la baignabilité de la Seine lors des Jeux

Comment fonctionne une baignade événementielle dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques ?

Dans le cadre des Jeux, comme dans toutes demandes d'épreuves sportives événementielles dans la Seine ou sur le territoire français s'il s'agit du domaine public fluvial, la baignade fait l'objet d'un cadre particulier d'organisation et de décision en vue de la tenue des épreuves en Seine. La demande des organisateurs est adressée en premier lieu à la Préfecture de la Région d'Ile de France, qui a la compétence de la Seine à Paris, puisque celle-ci fait partie du domaine public fluvial. Si besoin, la préfecture saisit son agence régionale de santé afin de lui demander un avis. Sur la base de cet avis délivré par l'ARS en amont des jeux, il appartient ensuite aux fédérations sportives elles-mêmes (World Triathlon et World Aquatics) d'autoriser la tenue des épreuves en Seine.

## Sur la baignade pérenne dans la Seine

Ouvrir une baignade pérenne, quel régime d'autorisation ?

La baignade en héritage des Jeux, ouverte dès 2025 au grand public, sera une baignade pérenne. L'avis de l'Agence Régionale de Santé sera rendu selon des critères propres aux baignades pérennes, comme elle le fait déjà pour celle du Bassin de la Villette. Ainsi, un « profil de baignade » sera défini avec l'ARS pour chacun des trois sites en héritage qui ouvriront à Paris (au Bras de Grenelle, au Bras Marie et quai de Bercy), sur la base des résultats des prélèvements de la ou des saisons précédentes.

Dans ce cadre, l'ARS autorise l'ouverture de sites de baignade en milieu naturel pour une période déterminée, une surveillance quotidienne sera ensuite mise en place pour chacun des sites permettant d'assurer une gestion dite active. En effet, la promesse de la baignade en Seine ne signifie pas que la Seine sera baignable tous les jours : il arrivera, comme dans tout milieu naturel, qu'en cas d'épisode météorologique exceptionnel (fortes pluies, tempêtes), la Seine ne soit ponctuellement pas baignable.



Port de l'Arsenal

© Joséphine Brueder / Ville de Paris



Raccordements au réseau d'assainissement

© François Crunberg / Ville de Paris





## 4 - TEST EVENTS 2023 : UNE ÉPREUVE GRANDEUR NATURE AVANT LES JEUX

Les test events organisés cet été à Paris ont été très riches en enseignements dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils ont permis de préciser le déroulement des épreuves pour l'été prochain, d'identifier des points d'amélioration, et de montrer le plein engagement de tous les acteurs pour garantir la bonne tenue des épreuves de l'été prochain.

En dépit de la bonne tenue de plusieurs épreuves dans la Seine, certaines ont dû être annulées :

- Les épreuves des 5 et 6 août ont été annulées à la suite d'intempéries inhabituelles pour la saison (record de pluies sur la quinzaine depuis 1965). Cet épisode a rappelé le lien très fort entre conditions météorologiques et qualité de l'eau de la Seine. Pour répondre à ce type d'aléas, plusieurs grands ouvrages (voir plus haut) permettant de réduire les rejets d'eaux non traitées en Seine et en Marne seront prochainement livrés à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne.
- Suite à la détection d'une dégradation de la qualité de l'eau lors de la seconde séquence de test event, les services de l'Etat et de la Ville de Paris se sont mobilisés pour identifier l'anomalie et intervenir. Une enquête des services de la Ville de Paris a ainsi établi que l'incident était dû au dysfonctionnement d'une vanne du réseau d'assainissement.

Le déroulement des épreuves et les problématiques rencontrées ont souligné la nécessité de renforcer les systèmes de surveillance, de contrôle et d'alerte pour limiter tout risque de rejet inopiné dans la Seine par temps sec.

## ■ Le renforcement des systèmes de contrôle et d'alerte du réseau d'assainissement d'ici à 2024 : mise en place d'un plan d'action renforcé

Le plan baignade sera ainsi renforcé par des mesures préventives dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Les acteurs concernés (Etat, Ville de Paris, Conseil départemental de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, SIAAP, Haropa Port, Voies Navigables de France...) ont élaboré un important plan d'actions à mettre en œuvre pour prévenir la réitération d'incidents et, le cas échéant, assurer leur traitement immédiat. Ce plan d'action s'articule autour de 3 axes :

- Renforcer la surveillance des réseaux d'assainissement à Paris et en amont du territoire parisien pour réduire les risques de dégradation « ponctuelle » de la qualité de l'eau (déversoirs d'orage, exutoires des usines du SIAAP, installations de pompage de secours..);
- Mettre sous surveillance accrue toutes les autres sources potentielles de dégradation de la qualité de l'eau en mobilisant l'ensemble des acteurs présents sur le fleuve et à proximité immédiate (raccordements des bateaux, systèmes d'évacuation des établissements recevant du public le long de la Seine à Paris et installations sanitaires en bord à quai)
- Mettre en place un dispositif d'identification de tout rejet éventuel dans la Seine et d'intervention pour son traitement (équipes dédiées à la surveillance des eaux de la Seine permettant de détecter et localiser d'éventuelles sources de dégradation ponctuelle de la qualité de l'eau pour une intervention immédiate, disponibilité des pièces de rechange...)

Ce plan d'action préventif doit permettre, avec l'achèvement du plan baignade, la bonne tenue dans la Seine à l'été 2024, des épreuves de triathlon, de para triathlon et de marathon et au-delà, de tenir la promesse d'ouvrir des lieux de baignade publics en Marne et en Seine dès 2025.





## 5 - LA BAIGNADE EN SEINE EN HÉRITAGE

### ■ Dès 2025, ouverture de 3 sites de baignade grand public

Aux Jeux de Paris 2024, les athlètes inaugureront la baignade dans le fleuve avec l'organisation d'épreuves olympiques. Un renouveau qui ouvrira la voie à la baignade grand public sachant nager, dès 2025, dans 3 sites à Paris : au bras Marie entre le quartier du Marais et l'Île St Louis, au bras de Grenelle et quai de Bercy. Plusieurs autres sites de baignade ouvriront aussi au sein du Grand Paris dans la Seine et dans la Marne. Concrètement, la baignade se déroulera sur une saison estivale complète, pendant la période de Paris Plages. Selon nécessité, les sites de baignade seront fermés les jours où l'eau sera de mauvaise qualité comme la Ville de Paris le fait déjà à la Villette ou comme le font de nombreuses stations balnéaires après des averses orageuses.

Depuis 2017, où la première baignade urbaine dans le bassin de la Villette a été ouverte, la Ville de Paris a acquis une grande expérience qui lui permet d'anticiper, en fermant les sites de baignade à la moindre suspicion de pollution. Et tout cela conformément avec les engagements pris avec les services de l'État et de l'Agence Régionale de Santé.

Face au réchauffement climatique, la baignade en Seine est avant tout un accès à un îlot de fraîcheur. Se baigner dans le fleuve parisien deviendra ainsi une nécessité pour les habitants, en réponse à des étés de plus en plus chauds.

Cet héritage constitue également un sujet de santé environnementale. Il permettra non seulement un accès au sport au plus grand nombre via la gratuité de l'offre et un accès à l'eau.

### ■ Un projet de baignade en Seine qui doit se faire dans le respect de la mixité des usages du fleuve

La Seine est aujourd'hui un axe principal de navigation. Le cœur de Paris concentre des usages nombreux : plaisance, tourisme local, croisières restaurant, croisières fluviales, transport de marchandises (céréales, matériaux de chantier, logistique urbaine...). L'implantation des trois sites de baignade en Seine doit s'envisager au regard de ces usages actuels afin de favoriser la réappropriation du fleuve par les Parisiennes et les Parisiens tout en respectant une plus grande mixité. La Ville, les services de l'Etat, VNF et HAROPA travaillent à des solutions techniques permettant de limiter les impacts des futures baignades urbaines. En concertation avec les usagers du fleuve - professions fluviales, habitants du fleuve, plaisanciers - sont également étudiées les modalités d'exploitation des différents

sites de baignade. Les jours d'ouverture, les horaires, les conditions de navigation à proximité, les conditions de sécurité, etc... sont autant de paramètres pris en compte par l'ensemble des acteurs pour rendre possible le co-usage.

L'ambition est également portée sur la frugalité des aménagements, que ce soit sur le plan d'eau ou à quai. Le caractère estival des baignades, la nécessité de limiter leur impact environnemental sur le fleuve et les quais et le respect des co-usages enjoignent à adopter cette approche sobre. L'accès au fleuve se fera via des pontons légers et l'espace de baignade sera délimité par des bouées. Seul le site de Bercy nécessite un aménagement pérenne dans le cours d'eau afin de s'assurer des conditions de sécurité adéquates entre la navigation et la zone de baignade. A quai, l'ensemble des services offerts aux baigneurs seront également pensés sous le prisme de la frugalité : limitation de l'espace au sol nécessaire, bâtiments modulaires et démontables, matériaux légers, limitation de l'offre de service au profit principalement des baigneurs.

Cette volonté d'aménagement s'ancre également dans une approche des baignades en Seine qui se veut la plus naturelle possible. Les baigneurs évolueront directement dans le fleuve dans un environnement peu aménagé contrairement à la logique de la baignade de la Villette par exemple où les personnes se baignent dans des bassins fermés, mais alimentés en eau du canal. Ce choix contraint ces aménagements. Ces baignades s'adresseront à un public de nageurs avertis avec une surveillance par des maîtres-nageurs sauveteurs. Finalement, la baignade en Seine fait partie d'un dispositif riche et complet d'offres de baignades à Paris que ce soit en piscine ou en milieu naturel, dispositif qui s'adresse à un large public.



Prévisualisation d'un futur site de baignade en 2025

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**12**

le nombre de départements que traverse la Seine

**777**

la longueur du fleuve en kilomètres

**13**

la longueur de la Seine à Paris en kilomètres

**1991**

la portion de la Seine comprise entre le pont de Sully et le pont d'Iéna inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

**37**

le nombre de ponts sur la Seine

**8.96**

en mètres, le record de la montée des eaux atteint en 1658, sur l'échelle du pont d'Austerlitz

**13,97 MILLIONS**

le poids, en tonnes de matériaux de construction transportés sur la Seine en 2020, première filière utilisatrice du mode fluvial

**1578**

année de construction du plus vieux de Paris, le pont Neuf (6<sup>e</sup>)

## CONTACT

Service de presse de la Ville de Paris  
[presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)  
0 1 42 76 46 52

